



Assemblée communale ordinaire

Lundi 25 février 2019, à 20h15
Salle culturelle du bâtiment
des services communaux de Fontenais

Ordre du jour

1. Approuver les procès-verbaux des assemblées communales des 24 septembre 2018 et 17 décembre 2018.
2. Discuter et adopter le budget 2019, fixer la quotité d'impôt et les taxes communales.
3. Informations communales
4. Divers.

Les procès-verbaux des assemblées mentionnés sous chiffre 1, peuvent être consultés au secrétariat communal ou sur le site internet www.fontenais.ch Les demandes de compléments ou de rectifications concernant les procès-verbaux pourront être adressées par écrit, au secrétariat communal au plus tard la veille de l'assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon les procès-verbaux seront approuvés sans lecture.

Le budget 2019 est à disposition de la population à l'administration communale uniquement.

Conseil communal

Fontenais, février 2019